

Délibération du Conseil Municipal

D.2024 - 073

ACTE : 1.4.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, MME GAUCHET, LARONDE, MAZILLE.
MRS CAM, BERTHAUX, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA,
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/09/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE AVEC LA SOCIETE ECOFINANCE**

Visas juridiques

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 135 B du Livre des Procédures Fiscales ;

Considérants

- Considérant la nécessité d'une mise à jour des données fiscales afin d'améliorer l'équité fiscales sur la Commune de Lauzerte ;
- Considérant l'expertise de la société Ecofinance en matière de fiscalité locale et son expérience dans l'assistance technique opérationnelle ;
- Considérant les engagements de la collectivité et d'Ecofinance définis dans la convention ;
- Considérant le montant forfaitaire de la prestation d'accompagnement, soit 2500 € HT, payable pour 60% à la signature et 40% à la remise du premier rapport de signalements d'anomalies ;
- Considérant l'importance de la transmission des signalements aux services de l'État et la responsabilité de la collectivité en la matière ;

Le Maire informe le conseil municipal qu'une visioconférence a été organisée entre M. Zulian, accompagné d'autres élus, et la société ECOFINANCE. Cette réunion a mis en évidence de nombreuses anomalies dans les bases fiscales. En conséquence, la société a transmis une proposition de convention visant à leur confier une mission de mise à jour des données fiscales.

Le Maire indique qu'il envisage de signer cette convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec ECOFINANCE. Celle-ci vise à déléguer à la société une mission d'assistance technique opérationnelle pour optimiser les bases fiscales des locaux d'habitation, notamment en ajustant la valeur locative ou en prenant en compte les particularités d'occupation.

L'objectif fixé par la collectivité est de garantir une meilleure équité fiscale,

La collectivité désigne Ombeline Joliet, comme interlocuteur administratif unique, qui sera responsable de la collecte des pièces utiles à la réalisation de la mission. Ecofinance affectera un intervenant spécialisé ayant une connaissance approfondie des collectivités locales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : les termes de la convention d'accompagnement à la fiscalité locale avec la société Ecofinance.
- **DESIGNE** : Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- **VALIDE** : le montant forfaitaire de la prestation, soit 2500 € HT, payable pour 60% à la signature et 40% à la remise du premier rapport de signalements d'anomalies.
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et ses renouvellements éventuels ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- **DIT** : La présente délibération sera transmise à la Préfecture et publiée conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING